

# Vagabondage autour d'un acte : le mariage de Louis Samuel Béchet de Léocourt

Par Olivier Goffette

Le 9 nivôse an XII (31 décembre 1803) **Louis Samuel Désiré BECHET LEHAUTCOURT** épouse à Sedan **Anne Françoise Thérèse Felix DORIVAL**.

Un premier coup d'œil sur leur acte de mariage attire la curiosité : l'acte est signé par quinze personnes, alors que généralement, un acte de mariage compte au maximum une dizaine de signatures : celles des deux époux, des quatre témoins, de l'officier d'état civil, ainsi que celles des parents si l'un ou l'autre des époux étaient mineurs. Ce mariage est-il hors du commun ? Une lecture attentive de l'acte s'impose !



L'épouse, **Anne Françoise Thérèse Felix DORIVAL**, est la fille unique de Jean François Felix DORIVAL et de Anne Françoise Marie Thérèse COLLIN CURMONT. Née le 16 octobre 1782, elle a 21 ans.

## Jean François Felix DORIVAL (1755-1815)

DORIVAL est un notable local. Dans l'acte, il est qualifié de « *Président de la Cour Souveraine du Bouillonnais, Commissaire Général du Duché de Bouillon, Garde de Sceaux et Chancelier de la Souveraineté et Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes* ».

Voilà qui paraît étonnant : un notable sedanais cumulerait des fonctions au sein de la République et d'un duché voisin ?

En réalité, certains des titres que l'acte cite sont devenus caduques en 1803.

Par les traités de Nimègue (1678 et 1679), le Duché de Bouillon a été rendu par la Principauté de Liège à la Maison de La Tour d'Auvergne qui en devient souverain indépendant, tout en bénéficiant de la protection du Roi de France. DORIVAL fut l'un des principaux défenseurs de l'autonomie du Duché.

En 1781, DORIVAL reçoit les charges de chancelier du Duché et de président de la cour souveraine de Bouillon. Il devient maire de la ville de Bouillon, fonction qu'il occupera jusqu'en 1794, bien qu'elle soit en principe incompatible avec ses charges juridiques.

En 1794, les Bouillonnais ont proclamé en assemblée un nouveau régime : « *le gouvernement de l'état bouillonnais est populaire et démocratique, la liberté et l'égalité en sont la base* ». Le territoire est annexé à la France avec l'accord de l'assemblée bouillonnaise en octobre 1795.

De 1800 à 1812, DORIVAL assure la fonction de secrétaire général de la Préfecture des Ardennes.

A la chute de l'empire, il tente, sans succès, d'obtenir du Congrès de Vienne la restauration de l'autonomie bouillonnaise. Le Duché de Bouillon sera finalement attribué au Grand Duché de Luxembourg, et donc aux Pays Bas, en 1815.

Il meurt le 20 octobre 1815 dans son château de Rémilly-Aillicourt.

### **Anne Françoise Marie Thérèse COLLIN DE CURMONT**

Elle est une des deux filles de François COLLIN DE CURMONT, seigneur de Villers-Devant-Mouzon, avocat au Parlement de Paris, qui a acheté en 1777 le Château de Rémilly Aillicourt. Elle a reçu le château de son père par héritage. Il reviendra ensuite à sa fille unique.

Il est à noter qu'au sein de l'acte de mariage de sa fille, la particule a disparu de son nom. Il s'agit certainement d'une marque de la prudence qu'il avait fallu observer durant les années précédentes afin d'échapper aux excès de la Révolution.

Durant les années révolutionnaires, le couple Jean François Felix DORIVAL - Anne Françoise Marie Thérèse COLLIN DE CURMONT quittent leur belle demeure de Bouillon pour résider au château de Rémilly Aillicourt.

L'époux, **Louis Samuel Désiré BECHET LEHAUTCOURT**, est le fils de Gabrielle Philbertine Charlotte Philippy DUTRONQUOI (ou DU TRONQUOY) et de défunt Louis Joseph BECHET LEHAUTCOURT, qui de son vivant était manufacturier de drap, officier municipal et échevin de Sedan. Il fut guillotiné lors de la Terreur le 2 juin 1794.

Né le 6 novembre 1771, Louis Samuel a 32 ans, 11 de plus que sa future.

Les deux époux peuvent donc être qualifiés de « beaux partis » d'autant que le futur s'est engagé dans une carrière militaire brillante : Louis Samuel est « *Chef d'escadron - aide de camp du Général Ney, ministre plénipotentiaire* ».



Dès lors, il n'est pas étonnant que le mariage réunit bon nombre de « puissants » dont l'acte offre un aperçu. Le mariage est célébré par le maire de Sedan en personne : Jean Abraham André POUPART DE NEUFLIZE.

### **Jean Abraham André POUPART DE NEUFLIZE (1752-1814)**

Figurant parmi les grands manufacturiers de drap de Sedan, Les POUPART sont une famille protestante originaire de Normandie qui, entre la révocation de l'édit de Nantes en 1685 et l'édit de tolérance de 1787, a pu échapper aux persécutions grâce à leur richesse et leur influence.

En 1769, Jean Abraham André POUPART (1714-1793), est anobli par Louis XV et prend le titre de baron de Neuflize. Il fait construire le château de Montvillers à Bazeilles.

Los de la période révolutionnaire, son fils Jean Abraham André (qui porte les mêmes prénoms que son père) a prudemment éludé la particule de son patronyme, comme en témoigne sa signature sur l'acte de mariage.

Devenu Maire de Sedan le 4 août 1803 (il le restera jusqu'en 1813), POUPART avait accueilli Bonaparte en visite à Sedan le 6 août de la même année en le flattant de ses mots : « *Sedan se glorifie d'avoir donné naissance au plus grand capitaine de son siècle. Vous avez paru : Turenne est éclipsé !* ». POUPART verra son titre de baron confirmé en 1810.

POUPART est un des principaux industriels du Sedanais. Il développera la mécanisation à compter de 1804 dans ses usines textiles de Sedan et de Mouzon.

La fortune des POUPART de NEUFLIZE est à l'origine de la création de la banque d'affaires Neufelize et Cie.

Les témoins du mariage sont :

- Jean Louis FRIBAULT, docteur en médecine, beau frère de l'époux, 49 ans ;
- Toussaint LALUSTIERE, colonel du génie, directeur des fortifications (de Sedan ?), 62 ans ;
- Pierre François COLLIN DECOMBLE, ancien administrateur forestier de Metz, grand oncle maternel de l'épouse, 63 ans ;
- Michel Grégoire BACHELET, ancien lieutenant particulier au baillage de Rethel, oncle paternel de l'épouse, 58 ans.

Huit signatures sont donc attendues en pied de l'acte et y sont effectivement présentes : le maire (n°1), l'épouse (n°2), l'époux (n°3), les quatre témoins (n°10, 9, 7 et 6), le père de l'épouse dont le consentement au mariage est acté (n°4).

Or, l'acte compte 7 signatures supplémentaires. Qui sont les signataires ?

La signature n°11 est celle de Louis DORIVAL DU HOULEUX qui est le frère de Dorival de Fignamont et donc l'oncle de la mariée. Les deux frères Dorival avaient épousé deux sœurs Collin de Curmont qui étaient aussi leurs cousines.

Le Houleux était un fief de Bazeilles, tout comme Fignamont. Dorival du Houleux est né à Sedan le 2 mars 1757. Son fils François Durand de Villers, ou Devillé (1812-1893) a été général de division.

La signature n°12 est au nom de « Deville ». Les filles Collin de Curmont portent souvent le nom de Collin de Villé (il s'agit de Villers devant Mouzon) souvent écrit Devillé. On peut donc légitimement supposer que cette signature est celle de la tante de la mariée, Françoise Thérèse Adélaïde épouse de Dorival du Houleux.

Deux signatures sont difficilement qualifiables : n°5 (PREAUX ?) et 15 (TAUBIN).

La signature n°8, « mney », sera commentée plus loin dans cet article.

Une autre signature (n°14) est celle de Alexandre LA???, avec la mention « Adjudant Commandant ». Il s'agit probablement d'un militaire en poste à la place de Sedan.

Enfin, la signature n° 13 est très lisible : PHILIPPOTEAUX. Au regard du contexte, PHILIPPOTEAUX est sans nul doute Jean Baptiste Onésime PHILIPPOTEAUX.

**Jean Baptiste Onésime PHILIPPOTEAUX (1759-1845)**

Négociant de profession, PHILIPPOTEAUX devient président du département des Ardennes en 1791. Rescapé de la Terreur, il est nommé sous-préfet de Sedan le 22 pluviôse an XI (11 février 1803) par le Consulat. Il conserve cette fonction durant toute la durée du 1<sup>er</sup> empire. Après les cent jours (1815), il renonce à sa carrière politique.

Il est à noter que Jean Baptiste Onésime PHILIPPOTEAUX est le grand père d'Auguste PHILIPPOTEAUX (1821-1895) qui fut maire de Sedan et député des Ardennes.

Revenons sur la signature n°8 « mney ». Il s'agit du Général Michel NEY, dont l'époux est aide de camp.

**Michel NEY (1769-1815), le « brave des braves »**

Lorrain d'origine modeste, il embrasse la carrière militaire à 19 ans et devient sous-officier à la Révolution. Son talent est vite reconnu. Dès l'an IV, il est nommé Général de brigade.

Lors de la proclamation de l'Empire en 1804, NEY figure parmi la première promotion de maréchaux.

NEY sera de toutes les grandes campagnes et batailles napoléoniennes : Egypte, Iena, Eylau, Friedland... Pendant la retraite de Russie (1812), il s'attache à protéger l'arrière-garde de l'armée, et remporte la bataille de la Berezina.

Bien que rallié aux Bourbons à la première restauration, NEY se joint à Napoléon durant les Cent-jours et se conduit en héros à Waterloo le 18 juin 1815. Il eut ce jour cinq chevaux tués sous lui.

A la seconde restauration, NEY est incarcéré. La chambre des pairs le juge coupable d'avoir attenté à la sûreté de l'Etat et le condamne à mort. Il meurt fusillé le 7 décembre 1815 à l'âge de 46 ans.



En 1803, année du mariage objet de cet article, le Général NEY est commandant de l'armée de Compiègne, basée au camp de Boulogne. Il a installé son quartier général à Montreuil. Durant l'année, il a conduit avec succès une mission diplomatique et militaire en Suisse, afin de pacifier le pays menacé de guerre civile. Le titre de « *ministre plénipotentiaire* », qui est cité dans l'acte, lui avait été conféré par Bonaparte pour accomplir cette mission.

*Même s'il n'était pas témoin ni parent des mariés, la signature du Général au pied de l'acte s'imposait tout naturellement.*

## Le parcours militaire de Bechet de Léocourt

En 1803, au moment de son mariage Louis Samuel Désiré BECHET LEHAUTCOURT (ou LEOCOURT) est un officier déjà expérimenté : après avoir fait les campagnes de l'armée du Rhin de 1792 à l'an VI, il a servi à l'armée expéditionnaire de Saint Domingue (1799) lors de la mission Hédouville.

Il devient aide de camp du Général NEY en septembre 1800 et obtient son brevet de Chef d'escadron en mars 1803, l'année de son mariage. En juin 1804, il reçoit la légion d'honneur, en 1808 il est fait Baron de Léocourt et de l'Empire.

*Les Armes du Baron Béchet de Léocourt et de l'Empire*  
Source : Wikimedia Commons



BECHET DE LEOCOURT suit le Maréchal NEY dans toutes ses missions et ses campagnes (Ulm, Iena, Eylau...) avant d'être affecté sous les ordres de Massena en Espagne et au Portugal, puis auprès de l'état-major du Maréchal de Virmont en 1812.

BECHET DE LEOCOURT est promu général de brigade en février 1814. La même année, le roi Louis XVIII lui confie le commandement militaire du département des Ardennes. Durant les Cent-jours, Napoléon lui confirme le commandement des Ardennes et le commandement supérieur de la place de Sedan. Enfermé dans Mézières, il défend la place de juin à août 1815 après la défaite de Waterloo.

Mis en non-activité militaire en août 1816, BECHET DE LEOCOURT s'installe à Remilly-Aillicourt dans le château de ses beaux-parents. Maire de la commune de 1817 à 1845, il devient également conseiller général des Ardennes. Plusieurs dignités lui sont conférées à la fin de sa vie : lieutenant-général honoraire en 1825, Commandeur de la Légion d'Honneur en 1838.

*Le Château de Remilly-Aillicourt, construit à partir de 1774*

*Inscrit au titre des monuments historiques en 1984*

*Source : Wikimedia Commons – cliché André Neuvens*



BECHET de LEOCOURT décède le 1<sup>er</sup> janvier 1845 à Remilly, à l'âge de 73 ans. Son épouse décède le 5 septembre 1849.

Le couple a eu quatre enfants :

- Thérèse Charlotte Constance Aglaé née en 1805 ;
- Anaïs Félicité Adélaïde, née en 1814 ;
- Anne Blanche Thérèsine, née en 1817 ;
- Louis Constant Désiré, né en 1819 (qui sera conseiller général des Ardennes).

BECHET de LEOCOURT a rédigé des mémoires qui couvrent la période 1799-1811. Ces mémoires ont été publiées en 2000. Il y décrit notamment la vie à Saint Domingue, les quakers de Philadelphie, sans oublier les faits d'armes auxquels il a participé jusqu'à 1811 :

*« Ce fut aussi devant Ulm en 1805 que je reçus non pas la seule blessure mais la seule très légère contusion que j'ai eue de ma vie, un boulet qui tomba entre les jambes de mon cheval me couvrit de grèves dont l'une me froissa très légèrement la lèvre supérieure, le lendemain il n'y paraissait plus, depuis, j'ai eu des chevaux tués sous moi, mes habits criblés de balles sans avoir la moindre égratignure, c'est vraiment un bienfait de la providence ».*

BECHET DE LEOCOURT, BECHET DE BALAN, COLLIN DE CURMONT, COLLIN DE VILLE, COLLIN DE CURMONT, DORIVAL DU HOULEUX, DORIVAL DE FIGNAMONT, POUPART DE NEUFLIZE... Le lecteur aura sans nul doute remarqué que bon nombre des parties prenantes à ce mariage porte un nom composé qui associe un patronyme roturier à une particule suivie d'un nom de lieu.

A la fin de l'ancien régime, environ un quart de la population noble dispose d'un principe de noblesse qui ne remonte pas avant 1700. L'anoblissement était alors acquis par lettre, par fonction (noblesse de cloche), ou encore par charge (noblesse de robe). Dans sa majeure partie, la noblesse de robe était constituée de personnes ayant acquis à titre onéreux un office anoblissant et transmissible à leurs descendants. La vente des offices constituait un revenu non négligeable pour les finances royales.

### Sources

- Etat civil de Sedan – Mariages an VI-an XII (2E409 38) vue 296/390
- Congar P., Lecaillon J & Rousseau J. (1969).- Sedan et le pays sedanais : vingt siècles d'histoire. – FERN ed., 694 p.
- Béchet de Léocourt L.S.D. (1839) – Souvenirs. - Publiés et annotés par Ch. Schneider, Libraire Historique F . Teissedre, Paris, 2000, 459 p.
- Wikipédia

### Remerciements

L'auteur tient à remercier :

- Jean Paul Moreau, pour la transmission de l'acte qui a attiré son attention dans le cadre de ses travaux assidus d'indexation de l'état civil (base de données Index Archives) ;
- Mireille Moreau pour le prêt du livre « Sedan et le pays sedanais » cité parmi les sources ;
- Philippe Mathieu pour les précisions apportées sur les signatures non identifiées dans un premier temps.



**Article paru dans les bulletins n°39 et 40 d'Ardennes Généalogie, février et novembre 2016**